

ARMAND AUVINET



1570

Campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 10 septembre 1919.

Armand Joseph François AUVINET, né le 5 juillet 1892 à la Boissière de Montaigu, cultivateur, fils de Pierre Elie AUVINET, 33 ans, domestique au Bordage du Cléon de la Boissière de Montaigu, et d'Angèle RAUTUREAU, 27 ans, son épouse, cultivatrice.

Décédé à Narbonne le 14 septembre 1962.

Armand a les cheveux châtains foncés, les yeux châtains, le front vertical, le nez rectiligne, le visage large, il mesure 1,71 mètre.

Inscrit sous le N° 9 de la liste cantonale de Montaigu.

Incorporé au 137^{ème} Régiment d'Infanterie à compter du 9 octobre 1913, arrivé au corps le dit jour et immatriculé sous le N° 4444, soldat 2^{ème} classe.

Aux armées le 7 août 1914.

Evacué blessé le 6 septembre 1914, sur l'hôpital N° 32 à Angoulême, sorti le 6 février 1915.

Passé le 16 mars 1915 au 7^{ème} Régiment d'Infanterie Coloniale, arrivé au corps le dit jour et immatriculé sous le N° 10499, soldat de 2^{ème} classe.

Blessé le 9 mai 1915, aux Dardanelles.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er octobre 1915.

Maintenu sous les drapeaux en vertu du décret de mobilisation général du 1^{er} août 1914.

Caporal le mai 1915, sergent le 6 décembre 1915.

Passé au 37^{ème} Bataillon des Tirailleurs Sénégalais le 11 décembre 1915.

Passé au 49^{ème} Bataillon des Tirailleurs Sénégalais le 20 mai 1916.

Passé au 20^{ème} Bataillon Malgache le 18 août 1917.

Passé au 15^{ème} Bataillon Malgache le 1^{er} mai 1918.

Passé au 14 Bataillon Indochinois le 26 juin 1918.

Blessé le 6 septembre 1914 à la Fère Champenoise par balle dans le genou droit.

Blessé le 9 mai 1915 aux Dardanelles, presqu'ile de Gallipoli par balle et éclat d'obus, plaies pénétrantes au thorax droit et à la fesse gauche, plaie perforante du genou droit.

Classé service auxiliaire pour blessure de guerre. Décision ajournée pour enquête et constitution de dossier pour corps étranger situé au niveau intra pulmonaire audessus du cul de sac diaphragmatique droit, le 3 avril 1919 par la commission de réforme de sens.

Mis en congé illimité de démobilisation le 11 avril 1919.

Affecté dans la réserve du 1er Régiment d'Artillerie Coloniale à Lorient.

Maintenu service auxiliaire avec pension invalidité permanente 10%, par la commission de réforme de Béziers du 11 décembre 1923, pour séquelles de blessure au thorax droit par plaie pénétrante, pas de bacille de Kock, pas de tuberculose.